

DÉLIBÉRATION N°DL20230166 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

SAISON CULTURELLE 2023-2024 - PARTENARIAT AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX - CONVENTIONS

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Afin de développer l'ancrage et la diversité de la programmation culturelle, la commune de Saint-Chamond et plusieurs partenaires, porteurs d'une programmation, ont travaillé ensemble sur des accueils de spectacles partagés. Ces partenaires sont : les associations « Beaulieu Spectacle Vivant » et « Les Amis des Orgues de Saint-Pierre ».

La seconde partie de la saison culturelle 2023/2024 comprendra deux spectacles dans le cadre d'un budget artistique partagé (dépenses et recettes).

Ces partenariats s'organisent de la façon suivante :

- Partenariat avec l'association « Beaulieu Spectacle Vivant » :

La commune de Saint-Chamond versera une participation forfaitaire pour l'accueil du spectacle :

« **Bun Hay Mean** » le mercredi 28 février 2024 à 20h salle Aristide Briand, en partenariat avec l'association « Beaulieu Spectacle Vivant ».

Le budget prévisionnel est évalué à 14 500 € ; il sera réajusté en fonction du réalisé et la répartition du contingent de places à vendre se fera de la manière suivante :

- 7 250 € pour l'association « Beaulieu Spectacle Vivant » et 375 places à vendre,
- 7 250 € pour la ville de Saint-Chamond et 375 places à vendre.

La commune de Saint-Chamond participera également à hauteur de 2 000 € aux frais globaux de communication du Festival ArcomiK 2024 sur présentation d'une facture.

- Partenariat avec l'association « Les Amis des Orgues de Saint-Pierre » :

La commune de Saint-Chamond, en qualité d'organisateur référent, fixe une contribution financière au partenaire pour l'accueil du spectacle :

« **Bach ou pas Bach** » le dimanche 7 avril 2024 à 17h à l'Église Saint-Pierre en partenariat avec l'association « Les Amis des Orgues de Saint-Pierre ».

La prise en charge des dépenses artistiques et la répartition du contingent de places à vendre se fera de la manière suivante :

- 35 % pour l'association « Les Amis des Orgues de Saint-Pierre » plafonnée à une participation de 2 389,88 € et 175 places à vendre,
- 65 % pour la commune de Saint-Chamond soit le reste des dépenses engagées et 325 places à vendre.

Le budget prévisionnel est établi à 6 828,25 € ; il sera réajusté en fonction du réalisé.

Pour chacun des spectacles, les modalités de versement des sommes dues, ainsi que les conditions de ventes sont décrites dans les conventions jointes en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion des conventions de partenariat avec les associations « Beaulieu Spectacle Vivant » et « Les amis des Orgues de Saint-Pierre », dans le cadre de la programmation de spectacles de la saison culturelle 2023/2024,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces documents et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023